

Tulle, le 08 Septembre 2017

Réf : 3657

Monsieur,

Les routes départementales constituent le patrimoine commun de tous les corréziens. L'entretien de ce réseau de plus de 4700 km est une nécessité absolue pour le Département afin d'assurer sa longévité et garantir une gestion efficiente.

L'entretien des plantations qui bordent les routes départementales vous concerne en tant que propriétaire riverain des parcelles foncières mentionnées en annexe, d'après les indications cadastrales dont nous disposons.

En préparation des travaux de déploiement du projet 100% fibre 2021, qui s'engageront courant 2018, cet entretien préventif devient impératif. C'est pourquoi, à l'approche de la période hivernale qui est propice aux travaux d'élagage et d'abattage, j'ai souhaité mettre l'accent sur ces obligations et vous permettre d'engager les coupes utiles avant fin février 2018.

Aussi, je vous invite à procéder à ces travaux et à l'enlèvement des bois empiétant ou surplombant le domaine public. En cas de non réalisation, l'article L-131-7-1 du code de la voirie routière autorise la collectivité, après mise en demeure sans résultat, à procéder à l'exécution d'office des travaux nécessaires et à mettre à la charge des propriétaires qui n'ont pas réalisé ces travaux les frais engagés.

Dans le courant du mois de mars, mes services procéderont aux reconnaissances de terrain. Le cas échéant, des courriers de mise en demeure seront adressés aux propriétaires afin que les travaux nécessaires soient réalisés dans un délai d'un mois. Passé ce délai, une constatation de non réalisation entraînera à votre encontre une décision d'exécution d'office. Dans ce cadre, l'ensemble des travaux nécessaires non réalisés par les propriétaires fera l'objet d'un marché public porté par le Conseil Départemental dans l'été 2018 pour une réalisation qui débutera à l'automne suivant. Les coûts supportés feront alors l'objet de titres de recouvrement émis par le Trésor Public à l'encontre des propriétaires concernés.

Pour tout renseignement, mes services sont à votre écoute : elagage@correze.fr ou 05 55 93 79 79

Comptant sur votre implication, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Merci de votre Compréhension

Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental